



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Nicolas BOURNY pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Feuille de route métropolitaine vie étudiante 2025-2027

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont des leviers majeurs de l'attractivité et du développement métropolitain. Dans ce cadre, la question de la vie étudiante est centrale.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme levier de développement économique du territoire :

La feuille de route métropolitaine pour la vie étudiante répond à des enjeux stratégiques liés au renouvellement des compétences et à l'équilibre entre formation, besoins des entreprises et insertion des diplômés. Si Dijon métropole n'est pas concernée par la baisse démographique, les projections annoncent dès 2035 une baisse du nombre de néo-bacheliers, accentuant la concurrence entre territoires pour attirer les étudiants (le nombre d'étudiants passerait d'environ 42 000 en 2035 à 37 500 en 2040, Insee 2018). Avec un solde migratoire négatif de -12 % pour l'académie de Dijon, il s'agit d'éviter la fuite des talents vers les grands pôles universitaires, tout en capitalisant sur le fait que 59 % des étudiants de Dijon métropole sont issus de l'académie de Dijon.

Dans ce contexte, la feuille de route ne se limite pas à une réponse démographique : elle vise à renforcer l'attractivité, améliorer les conditions de vie et d'études (logement, santé, mobilité, insertion, engagement) et accompagner les grandes transformations sociétales, en affirmant Dijon comme une métropole étudiante attractive et innovante.

Une politique transversale qui participe pleinement à l'attractivité du territoire :

La Ville de Dijon et Dijon métropole ont déjà su déployer des moyens importants pour soutenir le développement de l'offre de formation et ses services auprès des étudiants, lui donnant l'ampleur d'une véritable métropole universitaire et étudiante. De 2014 à 2020, la Métropole a ainsi accueilli 6 000 étudiants supplémentaires et compte aujourd'hui un total de près de 40 000 étudiants, soit plus de 15% de la population métropolitaine. Depuis plusieurs années, Dijon se classe parmi le top 3 des meilleures villes étudiantes selon Le Figaro (2024) et L'Etudiant (2024). Les étudiants interrogés pour le classement l'Etudiant 2024 des meilleures villes étudiantes recommandent à 92,66% Dijon pour faire ses études. Cette situation conduit Dijon métropole à s'engager toujours davantage dans le soutien des étudiants sur le territoire en leur proposant des services qui répondent au mieux à leurs besoins et en rendant l'offre de services davantage lisible auprès d'eux.

Une dynamique vie étudiante qui se renforce et se poursuit :

Dijon métropole dispose déjà d'un socle solide d'équipements et de services destinés aux étudiants : près de 6 000 places de logement en résidences publiques et privées auxquelles s'ajoutent des dispositifs comme la colocation à projets solidaires (Kaps) ou la cohabitation intergénérationnelle suivis par l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE). L'offre de restauration repose sur deux restaurants universitaires, six cafétérias et deux food truck, complétée par un projet de nouveau restaurant universitaire en partenariat avec le Crous et la Région. Le réseau de mobilités qui combine tramway, bus, vélos accessibles, services partagés facilite l'accès au campus et sera renforcé par une troisième ligne d'ici 2030 qui permettra de renforcer la desserte du campus et le connecter à de nouvelles centralités. Sur le plan culturel, les étudiants bénéficient d'une offre diversifiée et accessible, avec la Carte Culture, la gratuité des musées, des bibliothèques ouvertes sur des horaires élargis et des festivals emblématiques comme le Lalalib ou le Golden Coast. Le sport et la santé sont soutenus par plus de cent équipements, le SUAPS, et des actions de prévention (Contrat Local de Santé, Happpyline, associations). La solidarité se traduit par des bourses municipales, la lutte contre les discriminations et une accessibilité renforcée pour les étudiants à besoins spécifiques. L'accueil international est structuré autour de deux temps forts annuels (cérémonie d'accueil des étudiants internationaux). Avec près de 4 000 étudiants étrangers présents à Dijon, l'enjeu est à la fois de renforcer l'attractivité internationale de la métropole et de favoriser l'ancrage durable de ses talents sur le territoire. Enfin, Dijon métropole favorise l'insertion en accueillant environ 100 apprentis par

an et en proposant près de 200 emplois étudiants et saisonniers, reflétant la diversité des 250 métiers de la fonction publique territoriale.

Un projet coordonné d'actions pour la vie étudiante :

La création, au 1er janvier 2025, de l'Université Bourgogne Europe (UBE), établissement public expérimental rassemblant 12 partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, vise à structurer l'offre de formation et de recherche autour des grands défis sociétaux et territoriaux. Sur le plan de la vie étudiante, l'UBE mutualise les dispositifs existants (santé, sport, culture, lutte contre la précarité et les violences), garantissant un accès élargi à tous les étudiants. Elle déploiera dès la rentrée 2025 un Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE), co-construit avec la Ville de Dijon et Dijon métropole, et porté par un service dédié renforcé.

Cette feuille de route s'appuie également sur d'autres cadres stratégiques (SRESRI BFC, STVE du Crous BFC, Politique Jeunesse de Dijon, Contrat Local de Santé) ainsi que sur les diagnostics de l'OTLE et les propositions du CODEV dans le cadre de la réflexion M3E (Métropole-Enseignement-Étudiant-Entreprise).

Initialement rattachés à la politique jeunesse de la Ville de Dijon, les enjeux de vie étudiante sont désormais portés par une mission dédiée au sein de la Métropole, intégrée à la Direction du Développement Économique et de l'Enseignement Supérieur. Cette évolution permet de coordonner les actions en lien avec les partenaires (Région, Crous, UBE, établissements, CRIJ...). La feuille de route vie étudiante constituera un volet du futur Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SMESRI), attendu pour 2026, afin de définir une stratégie commune à l'horizon 2030 avec l'Université Bourgogne Europe.

Les grands objectifs de la feuille de route Vie étudiante et son déploiement :

Dijon métropole propose un projet de feuille de route vie étudiante pour 2025 – 2027. Elle se décline en 23 fiches-actions, issues d'un diagnostic complet et de l'expertise des services, et s'appuie sur les dynamiques déjà engagées par la Métropole et la Ville. La feuille de route proposée conserve un caractère évolutif et a vocation à être enrichie en lien avec les projets émergents et les dynamiques du territoire.

Ce document stratégique fixe trois priorités :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la métropole - Une métropole dynamique et accueillante, qui doit accentuer ses efforts afin d'être toujours une destination de choix pour les étudiants régionaux, nationaux et internationaux.

Parmi les enjeux notamment identifiés sur ce volet auprès des étudiants : Rendre plus visible l'offre de services de la ville et de la métropole aux étudiants ; Développer un volet dédié aux étudiants dans l'application OnDijon ; Renforcer l'accueil des étudiants internationaux et les modalités de leur intégration.

- Améliorer les conditions et le cadre de vie des étudiants - Une métropole qui propose un cadre de vie stimulant, propice aux études et garantissant les conditions de leur réussite sur le territoire.

Parmi les enjeux notamment identifiés sur ce volet : Développer l'offre de logements pour les étudiants à tarif préférentiel ; Enrichir le dispositif de la CarteCulture ; Améliorer la santé des étudiants.

- Accompagner les parcours d'insertion et développer le sentiment d'appartenance - Une métropole attractive qui doit poursuivre l'accompagnement des étudiants dans leurs différents parcours d'insertion - professionnelle, sociale, culturelle, associative et citoyenne - afin de faciliter le recrutement par les entreprises et l'insertion des jeunes diplômés sur le territoire.

Parmi les enjeux notamment identifiés sur ce volet : Valoriser l'engagement associatif et citoyen des étudiants ; Permettre aux étudiants de devenir les acteurs de demain en soutenant et en promouvant l'entrepreneuriat étudiant ; Permettre aux jeunes talents de se former et mieux identifier les opportunités d'emplois au sein des collectivités locales.

Dijon métropole élabore une feuille de route Vie étudiante pour coordonner et rendre lisibles les actions menées en matière de vie étudiante, en lien avec l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Son pilotage repose sur une dynamique collaborative : création d'instances d'échange régulières entre services, suivi et évaluation continue des actions, et bilan annuel avec les élus pour définir les priorités. La Métropole participe également aux instances de pilotage du SDVE (UBE), du STVE (Crous BFC) et de la Région BFC, afin d'assurer la cohérence des actions à différentes échelles.

Sur l'année 2024, la Ville de Dijon et Dijon métropole ont engagé respectivement 315 000 et 95 678 euros pour un total de 410 678 euros pour soutenir des actions en faveur de la vie étudiante. Il est proposé un budget supplémentaire de 47 200 euros à la métropole en fonctionnement au titre de l'année 2026 pour initier la mise en œuvre du plan d'actions enrichi de la feuille de route métropolitaine vie étudiante.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la feuille de route métropolitaine Vie étudiante 2025-2027 annexée au présent rapport ;
- **d'acter** la mise en œuvre du plan d'actions de la feuille de route métropolitaine Vie étudiante pour la période 2025-2027 ;
- **d'approuver** l'allocation d'un budget de 47 200 € de fonctionnement au titre de l'année 2026 ;
- **de dire** que les crédits seront pris sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	